

Notre déclaration d'éthique professionnelle

Intégrité dans tout ce que nous faisons



Table des matières

Introduction

Table des matières	1
Message de Greg Ebel	2



Faire les bons choix

Nous avons des valeurs fortes	4
Nous nous engageons à faire ce qu'il faut	5



Soutenir les membres de l'équipe

Nous donnons l'exemple	10
Ensemble, nous sommes meilleurs	12
Nous nous respectons les uns les autres et célébrons nos différences	14
Nous agissons dans le meilleur intérêt d'Enbridge	15
Nous sommes prudents en ce qui concerne les cadeaux et les activités de divertissement	18



Respecter les règles

Nous créons un milieu de travail sain et sécuritaire	22
Nous venons travailler frais et dispos	25
Nous nous livrons à une concurrence loyale	27
Nous suivons les règles des entreprises réglementées	29
Nous respectons le processus démocratique	31
Nous ne parlons d'Enbridge aux médias que lorsque nous sommes autorisés à le faire	33



Éviter les délits financiers

Nous avons une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption	35
Nous défendons les droits de la personne	37
Nous demandons aux tiers de respecter nos valeurs	38
Nous nous engageons personnellement à prévenir la fraude	40
Nous assurons de manière adéquate notre comptabilité, notre information financière et la divulgation publique de nos affaires	42
Nous ne négocions pas d'informations privilégiées	43
Nous respectons les règles de commerce international	45



Protéger nos actifs et nos données

Nous protégeons nos actifs	47
Nous sommes chargés de traiter les renseignements personnels en toute confiance	50
Nous utilisons les médias sociaux avec respect et de façon responsable	53



S'exprimer

Nous nous exprimons lorsque nous avons des préoccupations	55
Nous enquêtons équitablement	58



Ressources

Glossaire	63
Politiques applicables	65



Message de Greg Ebel

Chers collègues,

Ce que nous faisons chaque jour a de l'importance pour des millions de personnes. Alimenter les besoins énergétiques des gens contribue à leur qualité de vie et à l'économie dont nous jouissons tous et cela implique de lourdes responsabilités.

La Déclaration d'éthique professionnelle reflète à la fois le rôle vital que nous jouons dans la vie des gens et les responsabilités importantes qui sont les nôtres. Plus qu'un simple livre de règles, elle fournit des conseils pratiques pour nous aider à reconnaître et à traiter l'incertitude et le risque.

Notre Déclaration d'éthique professionnelle est guidée par nos valeurs : la sécurité, l'intégrité, le respect, l'inclusion et la haute performance, et elle appuie nos efforts pour assurer le succès d'Enbridge, maintenant et à l'avenir. Nos parties prenantes—les membres de l'équipe, les clients, les investisseurs, les fournisseurs, les communautés autochtones, les propriétaires terriens et le public—comptent sur nous pour travailler en toute sécurité, de manière fiable et respectueuse. Conserver et renforcer leur confiance envers nous et nos activités est essentiel pour notre entreprise.

Faire les bons choix et toujours faire ce qu'il faut favorise une culture dont nous pouvons être fiers et grâce à laquelle nous pouvons prospérer. L'adhésion à notre Déclaration d'éthique professionnelle nous permet de renforcer notre compagnie, de la rendre plus résiliente et de nous concentrer sur la performance.

Cordialement,



Greg Ebel
Président-directeur général



Faire les bons choix

Dans cette section :

- Nous avons des valeurs fortes
- Nous nous engageons à faire ce qu'il faut



Nous avons des valeurs fortes

Nos valeurs de sécurité, d'intégrité, de respect, d'inclusion et de haute performance sont la force motrice de notre entreprise et reflètent ce qui est vraiment important pour nous. Ces valeurs sont notre étoile polaire, un phare constant par lequel nous prenons nos décisions, en tant qu'entreprise et en tant qu'employés individuels, chaque jour.

Sécurité

- Nous assurons constamment la sécurité de nos collectivités, des abonnés, des entrepreneurs, des partenaires et des employés
- Nous identifions et prévenons de manière proactive les problèmes de sécurité
- Nous prenons immédiatement les mesures qui s'imposent lorsqu'un problème de sécurité se présente
- Nous cherchons continuellement des moyens d'améliorer notre rendement en matière de sécurité

Intégrité

- Nous faisons les bons choix
- Nous faisons preuve de courage et prenons la parole
- Nous communiquons des messages véridiques en toute transparence
- Nous assumons la responsabilité de nos actes

Respect

- Nous apprécions les contributions de chacun
- Nous écoutons pour comprendre avant tout
- Nous sommes prévenants et contribuons au bien-être de tous
- Nous traitons tout le monde avec une dignité sans faille et nous luttons contre les comportements intolérants

Inclusion

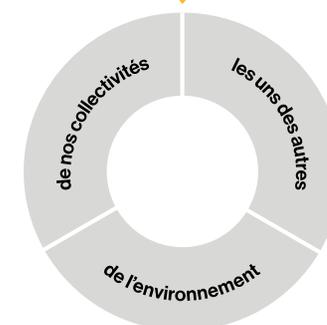
- Nous voulons des points de vue différents et nous les encourageons afin de prendre les meilleures décisions possibles
- Nous considérons nos différences comme une force et nous les célébrons
- Nous créons un sentiment d'appartenance et d'équipe
- Nous défendons la justice et l'équité

Haute performance

- Nous atteignons des niveaux élevés de réussite commerciale dans un monde en évolution rapide. Nous optimisons continuellement les actifs dans une recherche incessante de valeur durable et de résultats supérieurs.
- Nous nous alignons pour obtenir des résultats sur les choses qui comptent
- Nous accueillons le changement, prenons des risques mesurés et nous nous adaptons pour garder une longueur d'avance
- Nous faisons confiance, responsabilisons et offrons de l'autonomie
- Nous choisissons la simplicité plutôt que la complexité



Nous vivons nos valeurs en appui



Nous nous engageons à faire ce qu'il faut

La Déclaration d'éthique professionnelle décrit les principes régissant le comportement et les règles de conduite que nous attendons de nous-même et des autres. Cela ne se résume pas à faire ce que la loi et les politiques d'Enbridge exigent de nous mais simplement de faire ce qui doit être fait.

Lorsque nous interprétons la Déclaration d'éthique professionnelle, nous devons observer à la fois l'esprit et le sens littéral de son langage.



Notre manière de travailler

Nous faisons ce qu'il faut chaque jour en veillant à :

- Comprendre et respecter les principes énoncés dans la Déclaration d'éthique professionnelle, toutes les politiques afférentes ainsi que les lois, et les règles et réglementations applicables dans les pays où nous exerçons nos activités.
- Maintenir la véracité de nos interventions commerciales, assumer la responsabilité de nos actes et honorer nos engagements.
- Ne pas profiter injustement d'autrui par la manipulation, la dissimulation, l'utilisation abusive d'informations, la falsification ou toute autre pratique déloyale.
- Être un bon voisin et contribuer à la santé et à la résilience des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.
- Vivre notre engagement en faveur de pratiques et de performances solides en matière environnementale, sociale et de gouvernance.
- Agir avec courage et s'exprimer en utilisant les ressources énumérées à la page 56 lorsque nous avons connaissance d'un acte répréhensible réel ou suspecté.

Autres informations

- Politique de développement durable d'Enbridge Inc.
- Charte du programme d'éthique et de conformité
- Politique sur les dénonciateurs

Nous nous engageons à faire ce qu'il faut

Qui sont les personnes concernées par la Déclaration d'éthique professionnelle?

La Déclaration concerne Enbridge Inc., ses filiales et entités contrôlées (collectivement, « Enbridge ») ainsi que leurs directeurs, cadres, employés et travailleurs occasionnels dans tous les pays où Enbridge exerce des activités.

Les fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou autres tiers sont tenus de respecter des normes de conduite conformes à notre Déclaration d'éthique professionnelle et au code de conduite des fournisseurs.



Nous nous engageons à faire ce qu'il faut

Comment Enbridge fait respecter sa Déclaration d'éthique professionnelle?

Formation et attestation

Lorsqu'ils commencent à travailler chez Enbridge et les années suivantes, tous les employés, travailleurs occasionnels et entrepreneurs de service d'Enbridge actifs dans Workday doivent suivre une formation de déclaration d'éthique professionnelle et attester de leur conformité aux dispositions de la Déclaration.

Les employés, les travailleurs occasionnels et les entrepreneurs de service doivent également divulguer tous les conflits d'intérêt réels ou potentiels.

Violations

Les violations de la Déclaration d'éthique professionnelle et de toutes les autres politiques d'Enbridge ou des lois, règles et règlements applicables, peuvent entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture du contrat.

Toute personne travaillant pour Enbridge a le devoir de signaler toute violation réelle ou présumée de la Déclaration d'éthique professionnelle ou des politiques d'Enbridge. Ne pas signaler ces violations peut également justifier des mesures disciplinaires.

Des mesures disciplinaires peuvent être prises à l'égard des personnes qui entravent une enquête ou refusent de coopérer sur des violations présumées ou potentielles à la Déclaration d'éthique professionnelle.

Dérogations

Toute renonciation à une disposition de la déclaration doit être approuvée par le président-directeur général.

Pour les cadres de direction, les agents financiers supérieurs et les membres du conseil d'administration, toute renonciation doit être approuvée expressément par le conseil d'administration d'Enbridge Inc. et peut exiger une divulgation publique.

Nous nous engageons à faire ce qu'il faut

Liste de vérification des décisions éthiques

Nous sommes tous responsables de la prise de décisions éthiques. Mais parfois, faire ce qu'il faut n'est pas évident. La Déclaration d'éthique professionnelle ne couvre pas explicitement toutes les situations ou circonstances imaginables auxquelles nous pourrions être confrontés et, lorsque ce n'est pas clair, nous pouvons nous poser ces questions :

- | OUI | NON | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que cela peut se faire en toute sécurité ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cela est-il légal ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que cela est en conformité avec nos valeurs ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cela est-il conforme à la Déclaration d'éthique professionnelle et aux autres politiques ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Je me sentrais à l'aise si cela apparaissait dans les journaux ? |

Si vous avez répondu « Non » ou « Je ne sais pas » à l'une de ces questions, arrêtez. La décision peut avoir de graves conséquences.

Soutenir les membres de l'équipe

Dans cette section :

- Nous donnons l'exemple
- Ensemble, nous sommes meilleurs
- Nous nous respectons les uns les autres et célébrons nos différences
- Nous agissons dans le meilleur intérêt d'Enbridge
- Nous sommes prudents en ce qui concerne les cadeaux et les activités de divertissement



Nous donnons l'exemple

Chez Enbridge, les dirigeants ont un rôle spécial à jouer, en ce sens qu'ils doivent donner l'exemple et être responsables de leurs propres actions et comportements, tout en s'assurant que le personnel qui relève directement d'eux soit au courant de ses obligations, telles que prescrites dans la Déclaration d'éthique professionnelle.



Notre manière de travailler

Nous nous engageons à être responsables en matière d'éthique comme suit :

- Nous établissons des modèles de valeurs.
- Nous donnons le ton en ce qui a trait aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail.
- Nous favorisons les communications ouvertes et la confiance sur le lieu de travail.
- Nous encadrons et nous guidons les membres de l'équipe sur la manière de mener les activités en conformité avec la Déclaration d'éthique professionnelle.
- Nous servons de ressource pour les membres de vos équipes lorsque ceux-ci ont besoin d'exprimer leurs inquiétudes ou demander conseil.
- Nous prenons des mesures pour régler les problèmes.
- Nous prenons position contre les représailles.

Autres informations

- Guide du service de l'éthique et de la conformité pour les dirigeants
- Guide WE

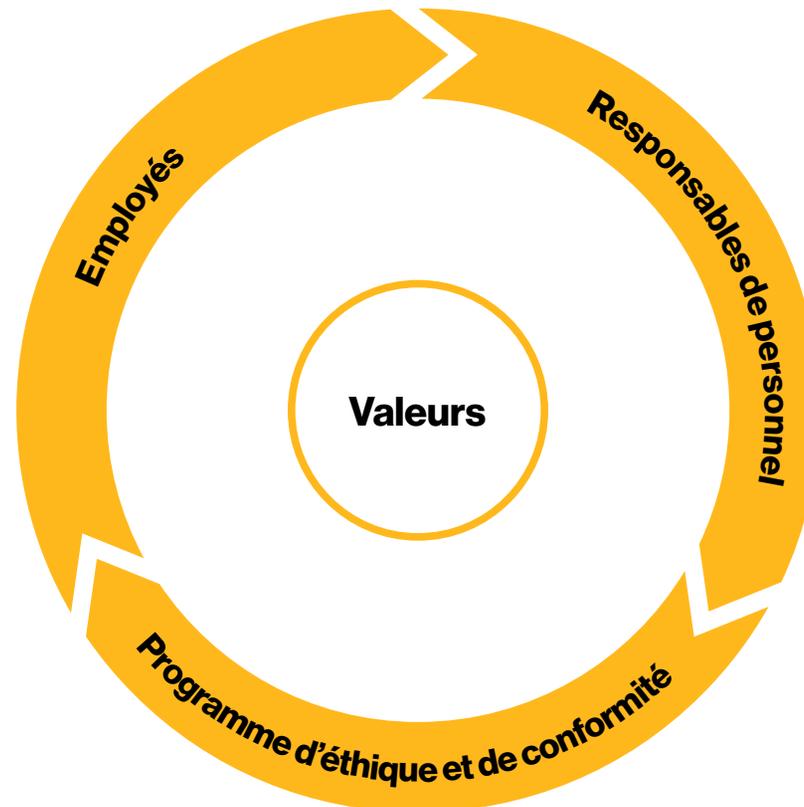
Nous donnons l'exemple

Responsabilité partagée

Lorsque les membres de l'équipe constatent que travailler avec intégrité compte pour vous, ils suivent votre exemple.

Employés

- Connaître et comprendre les règles
- Faire vivre nos valeurs
- Connaître et respecter les règles de conduite énoncées dans la présente Déclaration d'éthique professionnelle et toutes les politiques connexes



Responsables de personnel

- Respecter la culture d'Enbridge en matière d'éthique et de conformité et encourager tant la lettre que l'esprit de la Déclaration d'éthique professionnelle
- Prendre position contre les représailles
- Traiter les problèmes et agir en tant que ressource pour les membres de l'équipe

Programme d'éthique et de conformité

- Promouvoir nos valeurs, notre comportement éthique et notre culture de l'expression
- Enquêter sur les politiques, les infractions à la loi et les manquements à l'éthique
- Gérer les risques par la mise en place de programmes qui contribuent à assurer la conformité

Ensemble, nous sommes meilleurs

Toute personne travaillant pour Enbridge a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination, d'intimidation, de violence ou de mauvais traitements sur le lieu de travail.

Nous veillons à ce que tous nos collaborateurs soient traités de manière juste et équitable dès le moment où nous les embauchons et tout au long des étapes de leur carrière. Lorsque nous constatons une disparité, nous la corrigeons.



Notre manière de travailler

Nous respectons tous les individus comme suit :

- Nous ne nous comportons jamais d'une manière qui pourrait être interprétée par d'autres comme violente, harcelante, discriminatoire, offensante, déstabilisante, intimidante ou insultante.
- Nous sommes solidaires dans l'antiracisme, l'acceptation et le respect.
- Nous reconnaissons qu'il existe différents types de privilèges et nous concentrons nos efforts sur l'élimination des systèmes qui peuvent marginaliser ou exclure.
- Nous prenons des décisions relatives à l'emploi, notamment des décisions visant à reconnaître, récompenser ou punir les employés, et nous utilisons des critères objectifs liés au rendement et aux qualifications professionnelles.
- Nous encourageons une communication ouverte et la confiance (y compris en protégeant contre les menaces réelles ou implicites de représailles) afin que chacun au sein d'Enbridge se sente en sécurité pour exprimer ses préoccupations.
- Nous signalons tout comportement de harcèlement, toute violence sur le lieu de travail (y compris les menaces de violence), toutes les situations de traitement inapproprié ou de **discrimination** à nos responsables de personnel, au service de l'éthique et de la conformité, aux ressources humaines, au service de la sécurité d'entreprise ou au service d'assistance en matière d'éthique.

Autres informations

- Politiques de respect en milieu de travail
- Politique sur l'égalité d'accès à l'emploi, la lutte contre la discrimination et l'action positive

Ensemble, nous sommes meilleurs

Nous prenons nos propres responsabilités ainsi que les uns envers les autres vis-à-vis des comportements irrespectueux et inappropriés.

Repérez

Arrêtez

Exprimez-
vous

Question-réponse

Q

Que faire si je reçois un courriel contenant des blagues ou des propos offensants ?

R

Les blagues qui pourraient être raisonnablement considérées comme offensantes n'ont pas leur place chez Enbridge et ne doivent pas être envoyées par le biais du courrier électronique de la compagnie, quels que soient les destinataires. Les destinataires peuvent dire au collègue ou à la partie externe qui a envoyé le courriel que vous l'avez trouvé offensant et inapproprié dans un cadre professionnel. Vous pouvez également le signaler à votre responsable de personnel, au représentant des ressources-humaines, au service de l'éthique et de la conformité ou au service d'assistance en matière d'éthique.

Nous nous respectons les uns les autres et célébrons nos différences

Enbridge ne tolère pas la discrimination fondée sur des motifs interdits ou le harcèlement de quelque nature que ce soit

L'une des façons dont nous nous soutenons mutuellement est par le biais de nos groupes de ressources pour les employés.



CARES

(collaborateurs santé, alliés, ressources, éducation et soutien)



Connect

(employés de la prochaine génération)



Réseau DAN

(Diverse Abilities Network)



GEED

(groupe d'employés aux origines ethniques diversifiées)



FEMINEN

(femmes en génie)



GREA

(groupe-ressource des employés autochtones)



Prism Energy



Anciens combattants



Women@Enbridge

Nous agissons dans le meilleur intérêt d'Enbridge

Nous sommes objectifs dans nos prises de décision, en protégeant l'intégrité de nos activités et notre réputation aux yeux de nos investisseurs, nos actionnaires, nos abonnés et du public.

Les décisions d'affaires doivent être fondées sur un jugement impartial et rigoureux, sans s'inquiéter de la possibilité que nos décisions ou notre objectivité puissent être influencées par des considérations personnelles.



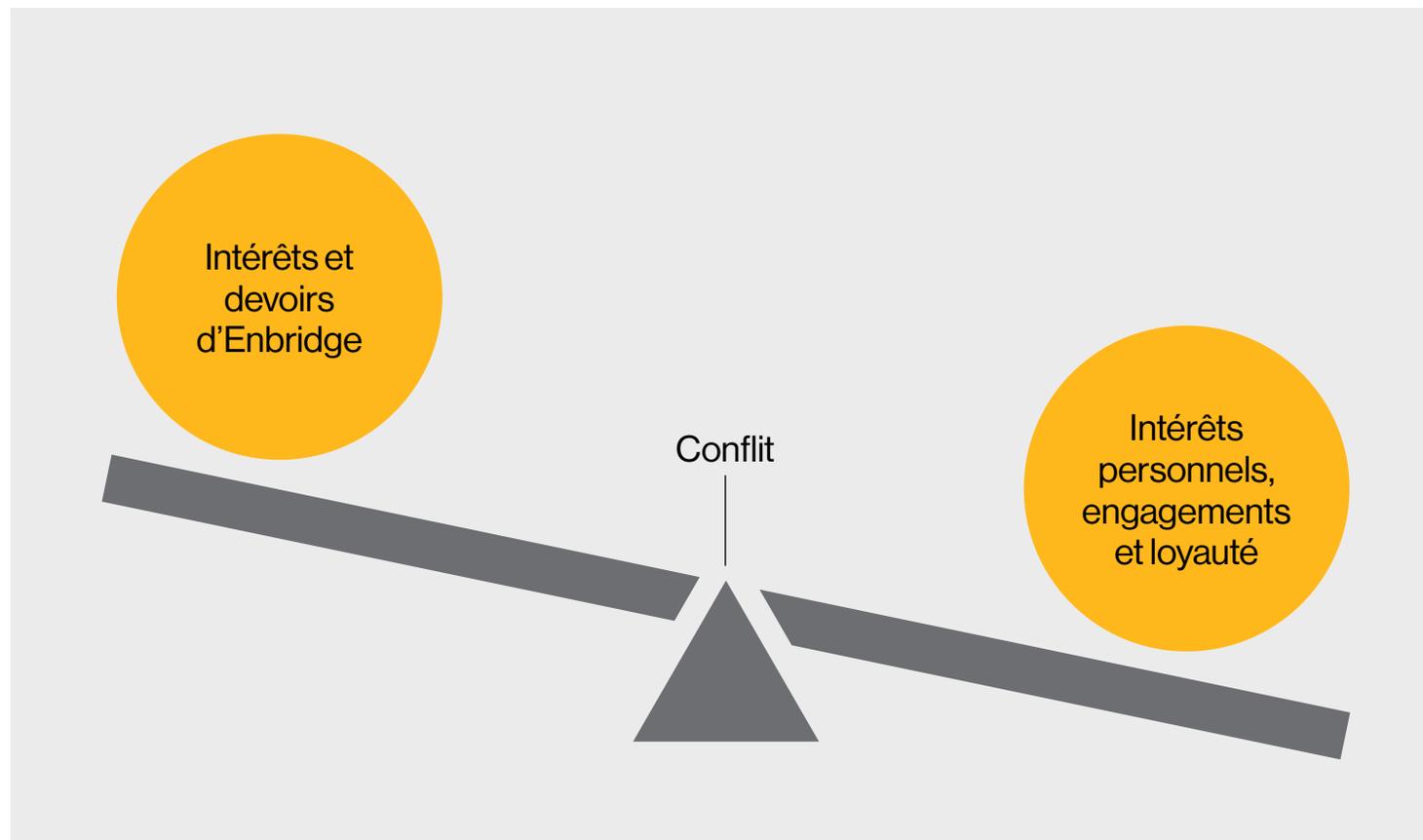
Notre manière de travailler

Nous agissons dans le meilleur intérêt d'Enbridge comme suit :

- Nous sommes toujours conscients des situations et nous signalons celles qui pourraient créer un **conflit d'intérêts** réel, apparent ou potentiel.
- Nous ne permettons jamais que ce que nous faisons, que ce soit au travail ou pendant notre temps libre, empiète sur nos responsabilités envers Enbridge.
- Nous ne permettons jamais qu'une relation ou une activité personnelle nous empêche d'avoir un jugement indépendant et objectif lorsque nous agissons pour le compte d'Enbridge.
- Nous nous efforçons d'arranger nos relations personnelles et familiales, nos activités extérieures et nos intérêts financiers afin qu'ils ne soient pas en conflit, ou ne semblent pas en conflit, avec nos responsabilités envers Enbridge.
- Nous nous dégageons des questions politiques qui concernent Enbridge lorsque nous exerçons des fonctions publiques.

Nous agissons dans le meilleur intérêt d'Enbridge

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?



Toujours pas sûr?

Dans un premier temps, posez-vous les questions ci-dessous afin de déterminer si vous êtes susceptible de vous placer en situation de conflit d'intérêts.

- 1 Est-ce que j'aurai l'impression d'avoir des obligations envers quelqu'un?
- 2 Y a-t-il une chance, même minime, que mon jugement indépendant soit compromis?
- 3 Est-ce que ma décision ou mon action donnerait l'impression d'une loyauté partagée?

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre de ces questions, il est fort possible que votre décision ou votre action donne lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu.

Si vous vous trouvez dans une position où votre objectivité peut être remise en cause en raison de relations, d'activités ou d'intérêts personnels, vous devez **immédiatement communiquer** cette situation à nos responsables de personnel et au service de l'éthique et de la conformité et **demandez conseil** afin de régler la situation. La plupart des conflits peuvent être évités ou réglés s'ils sont divulgués rapidement et traités de manière adéquate.

Nous agissons dans le meilleur intérêt d'Enbridge

Conflits d'intérêts courants



Investissements et possibilités financières

Signaler les investissements ou les avoirs de 5 % ou plus (directs ou indirects) dans toute organisation qui fait des affaires avec Enbridge.



Cadeaux et activités de divertissement

N'offrez ou n'acceptez jamais de cadeaux ni de formes de divertissement susceptibles d'influencer de manière inappropriée les décisions d'affaires.



Tirer profit des possibilités d'Enbridge

Ne détournez jamais une possibilité d'affaires ou d'investissement ou n'utilisez jamais des informations non publiques appartenant à Enbridge ou apprises dans le cadre de vos fonctions pour un gain personnel.



Contributions politiques et lobbying auprès du gouvernement

Obtenez une approbation préalable avant de vous engager dans une campagne politique personnelle pendant votre temps de travail dans l'entreprise, ou lorsque vous envisagez de faire campagne ou d'occuper un poste public. Et lorsque vous le faites, vous devez vous récuser de toute question politique impliquant Enbridge.



Parents et amis

Faites le maximum pour assurer que les relations personnelles et familiales n'interfèrent pas avec nos responsabilités au sein d'Enbridge ou n'influencent les décisions d'affaires.



Emplois extérieurs et postes d'administrateur

Obtenez l'approbation adéquate (de votre responsable de la conformité, du président-directeur général ou du conseil d'administration s'il s'agit du président-directeur général) avant d'accepter un poste de directeur ou un rôle similaire auprès d'une entité cotée en bourse ou auprès d'une organisation politique, gouvernementale ou réglementaire.

Ne travaillez jamais directement ou indirectement pour un concurrent, un client ou un de nos fournisseurs si vous êtes un employé d'Enbridge.

La présente politique n'a pas de liste exhaustive de toutes les situations de conflits d'intérêts potentiels.

Nous sommes prudents en ce qui concerne les cadeaux et les activités de divertissement

Établir des liens solides avec nos clients et nos partenaires commerciaux est essentiel et contribue souvent au succès d'Enbridge. De temps en temps, nous offrons ou recevons des courtoisies d'affaires comme des activités de divertissement raisonnables et des cadeaux modestes.

Nous ne devons jamais laisser ces courtoisies affecter notre capacité de prendre des décisions d'affaires objectives ou de créer l'apparence que notre objectivité ou celle de l'autre partie a été compromise.



Notre manière de travailler

Nous faisons preuve de prudence comme suit :

- Nous nous assurons que les cadeaux, les articles promotionnels ou les activités de divertissement que l'on offre ou que l'on reçoit sont de valeur modeste, légaux, traditionnels, de bon goût et liés clairement aux activités légitimes et appropriées menées par Enbridge.
- Nous ne demandons ou ne sollicitons jamais des cadeaux ou des activités de divertissement d'aucune sorte d'un entrepreneur, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial potentiel, à moins que la demande soit directement liée à une initiative caritative ou philanthropique qui a été approuvée par la haute direction.
- Ne jamais offrir, donner ou accepter de cadeaux ou de divertissements pendant toute période où Enbridge négocie ou renouvelle un contrat ou recherche des propositions ou des offres pour des produits ou des services offerts par un entrepreneur, un fournisseur ou un vendeur actuel ou potentiel.
- Nous n'offrons jamais un cadeau ou une faveur à des personnes en situation de confiance ou de responsabilité (principalement les agents du gouvernement ou les fonctionnaires) pour les inciter à accorder un traitement de faveur à Enbridge ou à ses employés.

Autres informations

- Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et autres délits financiers
- Code de conduite des fournisseurs

Nous sommes prudents en ce qui concerne les cadeaux et les activités de divertissement

Dans le doute, demandez conseil!

Avant d'offrir ou de fournir un cadeau ou une activité de divertissement à un fonctionnaire, consultez le service de l'éthique et de la conformité pour vous assurer du respect de la politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et autres délits financiers.

Directives concernant les cadeaux et les activités de divertissement

N'acceptez ou n'offrez jamais ce type de cadeaux :



Les cadeaux en espèces ou équivalents d'espèces, tels que des cartes-cadeaux, des chèques-cadeaux ou des bons d'achat.



Les cadeaux qui peuvent avoir une valeur considérable, excessive ou semblent avoir de la valeur aux yeux d'autres personnes.



Les cadeaux qui suggèrent ou qui pourraient créer une perception d'influence ou de traitement spécial.



Les cadeaux qui ne sont pas liés aux affaires.



Les cadeaux qui ont lieu dans un endroit inapproprié.



Les cadeaux qui violent les lois anticorruption.

Nous sommes prudents en ce qui concerne les cadeaux et les activités de divertissement

Questions-réponses

Q

Un fournisseur m'a envoyé une carte de vœux pour les Fêtes avec une carte-cadeau de 50 \$ d'un restaurant local. Puis-je l'accepter?

R

Non. La Déclaration d'éthique professionnelle interdit expressément d'accepter des cadeaux en espèces ou équivalents d'espèces. Même si la carte-cadeau a une valeur nominale, vous devez la refuser et la renvoyer au fournisseur.

Q

Un fournisseur m'a envoyé une invitation à assister à une conférence éducative qu'il organise. Puis-je l'accepter?

R

Oui, à condition que :

Enbridge ne soit pas en train de négocier des contrats ou de rechercher des propositions ou des soumissions pour des produits ou des services offerts par ce fournisseur.

La conférence se fait dans le cadre d'une raison commerciale légitime au bénéfice d'Enbridge pour que vous y assistiez.

Vous recevez l'approbation écrite de votre responsable de personnel. Une fois que vous aurez reçu l'approbation, vous pourrez accepter des repas, des articles commémoratifs nominaux et participer à des événements modestes organisés dans le cadre de cette conférence; toutefois, tous les frais de déplacement (vol, transport et hébergement) devront être payés par Enbridge.

Respecter les règles

Dans cette section :

- Nous créons un milieu de travail sain et sécuritaire
 - Nous venons travailler frais et dispos
 - Nous nous livrons à une concurrence loyale
 - Nous suivons les règles des entreprises réglementées
 - Nous respectons le processus démocratique
 - Nous ne parlons d'Enbridge aux médias que lorsque nous sommes autorisés à le faire
-



Nous créons un milieu de travail sain et sécuritaire

Enbridge s'engage à veiller à ce que chacun rentre à la maison en toute sécurité à la fin de chaque journée et que notre équipement soit utilisé de manière sécuritaire et efficace.

Nous fondons notre engagement envers la sécurité sur le soin que prenons de nos employés, de nos entrepreneurs, des collectivités que nous desservons et de l'environnement.



Notre manière de travailler

Nous favorisons un milieu de travail sain et sécuritaire comme suit :

- Nous nous conformons à l'ensemble des lois, règlements, codes et normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail.
- Nous veillons à ce que nos actions et nos décisions soient guidées et éclairées par notre devoir de protéger le public, les membres de notre équipe et l'environnement.
- Nous fondons nos démarches et nos décisions sur les principes de santé et de sécurité, les règles de survie et toutes les autres politiques et procédures d'Enbridge qui nous concernent.
- Nous prenons en charge la santé mentale sur notre lieu de travail en éliminant les obstacles aux services d'aide et en fournissant des programmes, des politiques et des ressources pour promouvoir la santé mentale.
- Nous exprimons nos questions ou nos préoccupations en matière de sécurité.

Autres informations

- Politique de sécurité et de fiabilité
- Principes de sécurité : En route vers zéro
- Règles de survie

Nous créons un milieu de travail sain et sécuritaire

Nos principes de sécurité

Nos principes de sécurité appuient nos valeurs et soulignent les convictions fondamentales que nous partageons pour atteindre notre objectif « zéro accident en milieu de travail ».

La sécurité est une valeur fondamentale qui fait de nous Enbridge. C'est notre mode de vie.



- 1 Toutes les blessures, tous les incidents et toutes les maladies professionnelles peuvent être évités.
- 2 Toutes les expositions liées aux opérations peuvent être contrôlées.
- 3 Les dirigeants sont responsables du rendement en matière de sécurité.
- 4 Tous les employés/entrepreneurs sont responsables de la sécurité.
- 5 Les évaluations et les améliorations sont indispensables.
- 6 Nous favorisons la santé et la sécurité en dehors du milieu de travail pour nos employés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous créons un milieu de travail sain et sécuritaire

Nos règles de survie

Les règles de survie s'appliquent à tous les employés d'Enbridge et le respect de celles-ci est obligatoire.



Gestion des risques

Je procéderai à une évaluation des risques avant d'entreprendre le travail et je réévaluerai la situation si les conditions changent et si de nouveaux risques sont recensés.



Sécurité de la conduite

Je ne conduirai un véhicule motorisé ou un équipement mobile que si je ne suis pas sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances pouvant causer l'affaiblissement des facultés.



Accès à des espaces clos

Je confirmerai que l'atmosphère a été testée, qu'elle est surveillée et qu'un plan est en place avant d'entrer dans un espace clos.



Perturbation du sol

Je vérifierai l'emplacement des services publics souterrains par une localisation de surface et une identification positive avant de procéder à une excavation mécanique.



Isolation des systèmes sous tension

Je vérifierai l'isolation et l'absence totale d'alimentation avant d'entreprendre le travail sur des systèmes alimentés ou des systèmes sous pression (verrouillage et étiquetage).



Signalement des incidents liés à la sécurité

Je signalerai immédiatement les incidents importants liés à la sécurité.



Contourner les contrôles de sécurité

J'obtiendrai une autorisation avant de neutraliser ou de désactiver l'équipement ou les contrôles essentiels à la sécurité.

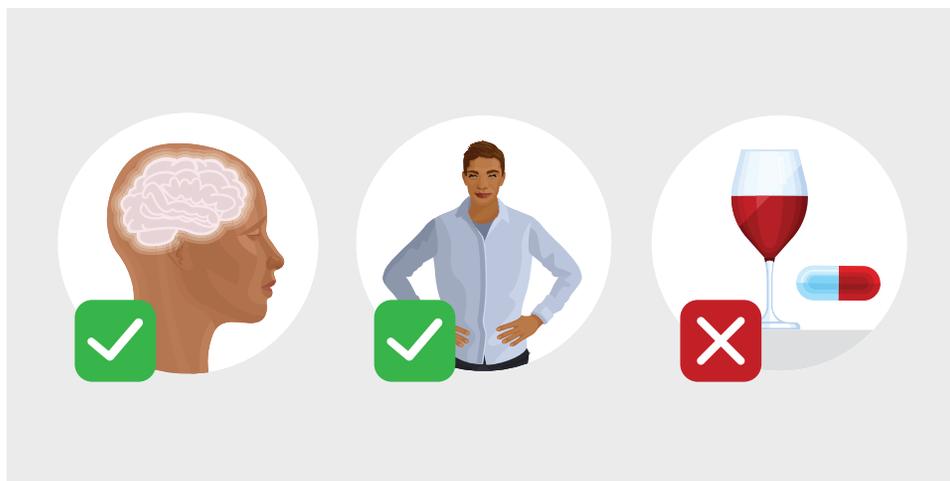
Nous venons travailler frais et dispos

Enbridge nécessite un milieu de travail sécuritaire, exempt des effets néfastes de l'alcool ou de drogues. Il est interdit aux membres de notre équipe de travailler avec des facultés affaiblies.

Notre manière de travailler

Nous assurons un milieu de travail positif et sécuritaire comme suit :

- Nous arrivons au travail frais et dispos et sans être sous l'influence des effets néfastes de l'alcool ou de drogues qui sont interdits en vertu de la politique applicable sur l'alcool et les drogues en milieu de travail.
- Nous ne consommons jamais, ne possédons jamais ou ne vendons jamais de drogues, de substances réglementées ou d'accessoires facilitant la consommation de drogues sur la propriété d'Enbridge ou en travaillant.
- Nous prenons des mesures immédiates si nous constatons qu'un collègue est peut-être sous l'effet de l'alcool ou de drogues au travail.



Autre information

- Politique sur l'alcool et les drogues en milieu de travail (Canada et États-Unis)

Nous venons travailler frais et dispos

Question-réponse

Q

Si je consomme de l'alcool ou des drogues pendant mon temps libre, par exemple pendant les fins de semaine et que l'alcool ou les drogues sont encore dans mon organisme lorsque je commence à travailler, serai-je envoyé au dépistage et tenu responsable?

R

Si vous travaillez et que la direction a des motifs raisonnables de croire que vos facultés sont affaiblies par l'alcool ou les drogues, vous serez soumis à un test de dépistage d'alcool et de drogues. Si les résultats du test sont positifs, vous pourrez être soumis à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous nous livrons à une concurrence loyale

Chez Enbridge, nous croyons qu'une concurrence vigoureuse et équitable entraîne une baisse des prix et offre plus de choix aux abonnés que nous desservons et aux consommateurs finaux.



Notre manière de travailler

Nous nous livrons à une concurrence loyale comme suit :

- Nous agissons de manière indépendante.
- Nous faisons preuve de prudence avec nos concurrents.
- Nous nous livrons à une concurrence agressive sur les prix, la qualité et le service.
- Nous faisons preuve de transparence dans notre marketing et notre publicité.
- Nous recueillons des renseignements de veille à la concurrence de manière équitable, éthique et légale.
- Nous ne restreignons jamais la capacité ni n'effectuons de fausses transactions dans le but de manipuler ou d'interférer avec le fonctionnement normal du marché.

Autre information

- Politique de concurrence loyale

Nous nous livrons à une concurrence loyale

Nous adoptons les bons comportements face à la concurrence



Arrêtez ! Illégal

- S'entendre avec des concurrents pour fixer les prix, limiter la production ou la capacité, diviser les territoires, les marchés ou les clients.
- Truquer un appel d'offres.
- Refuser de traiter avec un client ou un fournisseur ou le boycotter.
- Faire de la publicité mensongère ou mener d'autres pratiques commerciales trompeuses.
- Partager avec les concurrents des informations sur les prix, les marchés, les clients ou les stratégies commerciales.



Ralentissez, demandez conseil

- Participer à des coentreprises, à des fusions, et à des accords d'achat ou d'appel d'offres conjoints.
- Adhérer à des associations industrielles ou commerciales.
- Servir en tant qu'administrateur ou consultant d'une autre compagnie.
- Participer à des sondages sur la rémunération des employés provenant de l'extérieur d'Enbridge.
- **Communications anticipées.**
- Discriminer entre les clients.
- Créer des clauses ou des accords de « non-concurrence ».



Allez-y, c'est légal

- Prendre des décisions indépendantes concernant des questions sensibles du point de vue de la concurrence (telles que le prix et la capacité).
- Se livrer à une concurrence agressive fondée sur les prix, la qualité et le service.
- Prendre des décisions de marché fondées sur des considérations légitimes relatives à l'offre et à la demande.
- Agir de manière honnête et transparente dans toutes nos relations, y compris dans nos activités sociales.
- Choisir les entrepreneurs, les fournisseurs et les partenaires commerciaux en fonction du mérite et de critères objectifs.

Nous suivons les règles des entreprises réglementées

Chez Enbridge, nous exerçons nos activités en toute intégrité et nous instaurons la confiance dans nos relations en respectant toutes les règles et règlements applicables dans nos entreprises réglementées et en communiquant avec les autorités de réglementation de façon ouverte et en temps opportun.



Notre manière de travailler

Nous nous conformons à :

- L'ensemble des lois, règles, règlements, permis, autorisations et tarifs applicables pour maintenir notre licence de construction et d'exploitation.
- Tous les engagements faits aux autorités de réglementation et aux autres parties prenantes concernant les démarches réglementaires et les demandes.
- Toutes les règles de santé, de sécurité et en matière d'environnement, ainsi qu'à toutes les exigences du système de gestion qui garantissent la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- L'ensemble des codes et des règles de conduite des **affiliés** et aux autres règles interdisant le partage de certaines informations ou la discrimination induite au sein de notre clientèle.
- L'ensemble des séparations physiques, financières et de l'information entre les entreprises réglementées et non réglementées.

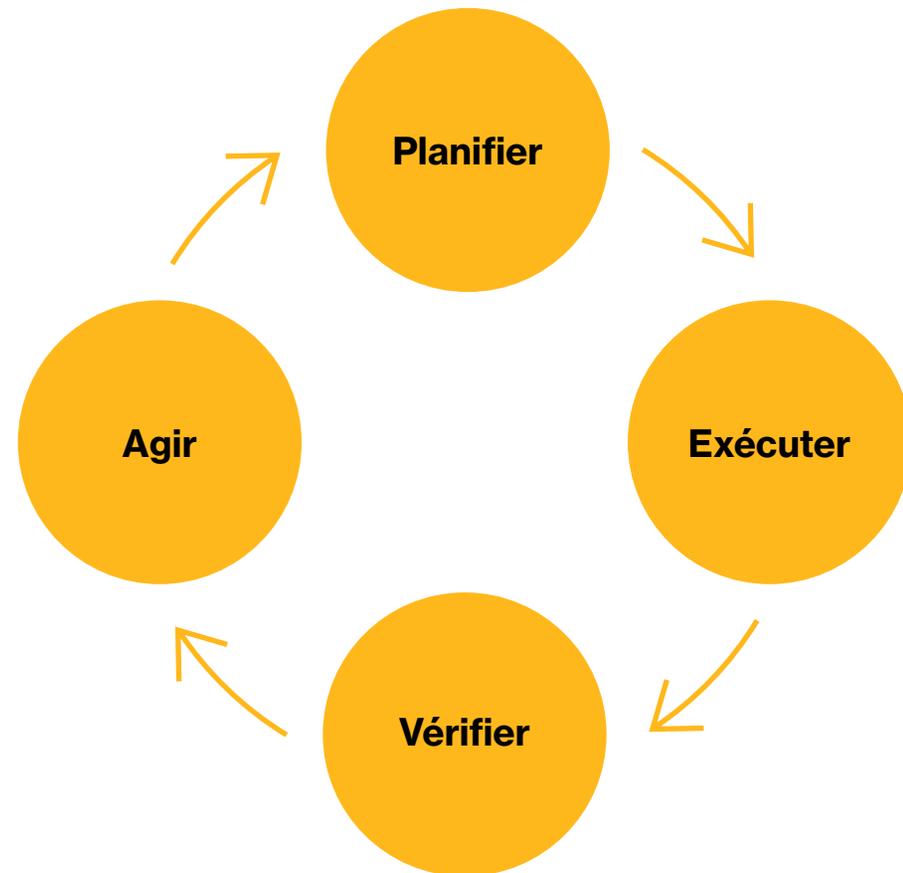
Autres informations

- Code de relation avec les affiliés
- Cadre du système de gestion

Nous suivons les règles des entreprises réglementées

Cadre du système de gestion

- 1 Leadership et gouvernance
- 2 Gestion des risques
- 3 Gestion des exigences
- 4 Gestion du rendement
- 5 Contrôles opérationnels
- 6 Gestion du changement
- 7 Gestion des capacités
- 8 Documents et dossiers
- 9 Assurance
- 10 Engagement des parties prenantes
- 11 Examen de la direction

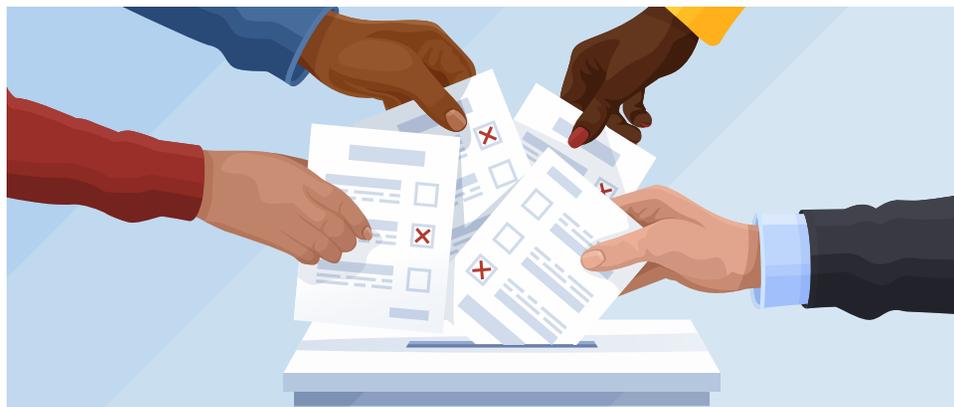


Nous respectons le processus démocratique

Nous sommes transparents en ce qui concerne nos activités politiques et nous partageons notre point de vue sur les questions qui touchent l'entreprise avec nos parties prenantes, notamment nos employés, nos clients et le grand public.

Les employés ont le droit d'exprimer leur position sur les questions relatives à nos activités ainsi que de soutenir les partis politiques de leur choix.

Nous devons toujours suivre les règles concernant l'enregistrement, la divulgation et le lobbying pour garantir la transparence et empêcher toute influence inappropriée du gouvernement.



Notre manière de travailler

Nous respectons ces règles comme suit :

- Nous permettons uniquement au personnel autorisé et inscrit à faire du **lobbyisme** direct ou des activités politiques similaires au nom d'Enbridge.
- Nous nous assurons que tous les dons politiques sont conformes aux lois sur les dons politiques et les élections.
- Nous avisons le service de l'éthique et de la conformité lorsque nous élaborons des plans de campagne ou que nous exerçons des fonctions publiques.
- Nous indiquons clairement que les déclarations politiques que nous faisons représentent nos opinions personnelles et non celles d'Enbridge.
- Nous comprenons les obligations éthiques et légales des activités politiques et de lobbying.

Autres informations

- Politique de contributions politiques
- Politique du porte-parole



En savoir plus

Seules les personnes dûment sélectionnées et inscrites peuvent faire du lobbying auprès du gouvernement au nom d'Enbridge et ceci, seulement avec l'approbation d'un cadre dirigeant d'Enbridge responsable des affaires extérieures au Canada et/ou aux États-Unis.

Nous respectons le processus démocratique

Question-réponse

Q

Ai-je besoin d'une approbation pour être politiquement actif et faire du bénévolat?

R

Enbridge appuie pleinement la participation individuelle de ses employés au processus politique dans nos collectivités, y compris l'engagement auprès de partis politiques, de candidats ou la participation aux questions de politique publique. Indiquez clairement que les déclarations politiques représentent vos opinions personnelles et non celles d'Enbridge.

Vous devez obtenir l'approbation de votre responsable de personnel avant d'exercer des activités politiques à titre personnel pendant les heures de travail.

Nous incitons les personnes à exercer leur droit de vote aux élections.

Nous ne parlons d'Enbridge aux médias que lorsque nous sommes autorisés à le faire

Notre communauté financière, nos abonnés et le public comptent sur l'information que nous diffusons en faisant appel aux médias et aux autres voies de communication.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et seuls les porte-parole autorisés doivent fournir des informations sur Enbridge aux médias ou au public.



Dans le doute, demandez conseil!

Veuillez adresser vos demandes de renseignements par le biais de la ligne médiatique : 1-888-992-0997 ou par courriel à media@enbridge.com.

Notre manière de travailler

Nous empêchons la divulgation par inadvertance d'informations non publiques et confidentielles comme suit :

- Nous veillons à ce que les employés qui ne sont pas autorisés en tant que porte-parole ne répondent en aucun cas aux demandes de renseignements de la communauté des investisseurs, des médias ou d'autres personnes, à moins qu'un porte-parole autorisé ne leur demande expressément de le faire.
- Nous renvoyons toutes les demandes externes d'information sur Enbridge aux services des Affaires publiques et communications, aux Relations avec les investisseurs ou à la ligne médiatique sans frais d'Enbridge.
- Nous ne partageons aucune information non publique sur Enbridge, sauf si un porte-parole autorisé le demande expressément.
- S'engager avec Enterprise Communications avant de faire des présentations externes.
- Nous obtenons l'approbation des responsables avant de procéder à des communications publiques ou à des prises de parole.

Autres informations

- Directives de divulgation
- Politique du porte-parole

Éviter les délits financiers

Dans cette section :

- Nous avons une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption
- Nous défendons les droits de la personne
- Nous demandons aux tiers de respecter nos valeurs
- Nous nous engageons personnellement à prévenir la fraude
- Nous assurons de manière adéquate notre comptabilité, notre information financière et la divulgation publique de nos affaires
- Nous ne négocions pas d'informations privilégiées
- Nous respectons les règles de commerce international



Nous avons une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption

Nous n'offrons ni n'acceptons jamais de pots-de-vin à ou de qui que ce soit, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers. Cela s'applique aussi bien dans nos relations avec les fonctionnaires que dans nos relations privées et commerciales.



Notre manière de travailler

Nous empêchons les pots-de-vin et la corruption comme suit :

- Nous n'effectuons jamais de **paiements de facilitation** (ou pots-de-vin).
- Nous faisons preuve de prudence lorsque nous interagissons avec des **fonctionnaires**, y compris des représentants de **peuples autochtones**.
- Nous nous assurons que les tiers avec lesquels nous faisons affaire ne paient pas ou n'acceptent pas de pots-de-vin au nom d'Enbridge.
- Nous contrôlons avec **toute la diligence voulue** nos partenaires et les autres tiers chargés de représenter Enbridge et en surveillant leurs activités de façon continue en vue d'éviter les risques de corruption.
- Nous faisons preuve de prudence dans nos courriels et autres communications pour éviter de donner une impression de corruption ou d'influence.
- Nous consignons avec précision la nature et l'objet de toutes les transactions et dépenses et nous mettons en place des contrôles adéquats pour prévenir et détecter les pots-de-vin.

Autre information

- Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et autres délits financiers



En savoir plus

Toutes les demandes de dons par des municipalités, des groupes autochtones ou d'autres organismes gouvernementaux similaires doivent être transmises à l'équipe d'investissement communautaire pour une évaluation et une approbation indépendantes, et non proposées lorsqu'Enbridge demande un permis, une approbation ou une décision similaire de la part de l'organisme gouvernemental.

Nous avons une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin?

On parle de **pot-de-vin** lorsqu'une personne donne ou promet à une autre personne **quelque chose de valeur** pour obtenir un bénéfice, un traitement favorable ou un avantage commercial (par exemple, des contrats, des permis, la modification des résultats d'un audit).

Les pots-de-vin ne sont pas toujours donnés en espèces, par virements bancaires ou même sous forme de cadeaux.



Actions



Les remises



Les voyages ou
les activités de
divertissement



Les faveurs personnelles
telles que l'embauche
d'amis, de membres de la
famille ou d'entreprises



Les bourses
d'études



Les contributions
politiques
ou caritatives

Question-réponse

Q

Puis-je inviter les employés d'un expéditeur du gouvernement à un événement d'appréciation des clients?

R

Non sans avoir consulté le service de l'éthique et de la conformité pour déterminer si cela serait considéré comme extravagant et potentiellement illégal là où nous faisons des affaires.



En savoir plus

Des règles spéciales s'appliquent lorsqu'il s'agit d'offrir ou de donner des cadeaux, des faveurs et des activités de divertissement à des fonctionnaires et à des employés du gouvernement ou d'entreprises publiques, même si l'intention n'est pas de les inciter à accorder un traitement favorable à Enbridge ou à l'un de ses employés.

Demandez toujours conseil au service de l'éthique et de la conformité avant d'offrir des choses de valeur à ces personnes.

Nous défendons les droits de la personne

Tous les êtres humains méritent de vivre librement et d'être traités avec dignité et respect.

Enbridge ne tolère aucune violation des droits de la personne, de quelque nature que ce soit, y compris le trafic d'êtres humains, le travail forcé ou le travail des enfants, dans le cadre de ses activités, de sa chaîne d'approvisionnement ou par les tiers avec lesquels elle fait affaire.

Nous nous engageons à honorer les droits et les traditions des peuples autochtones et à établir des relations à long terme avec les communautés autochtones.



Notre manière de travailler

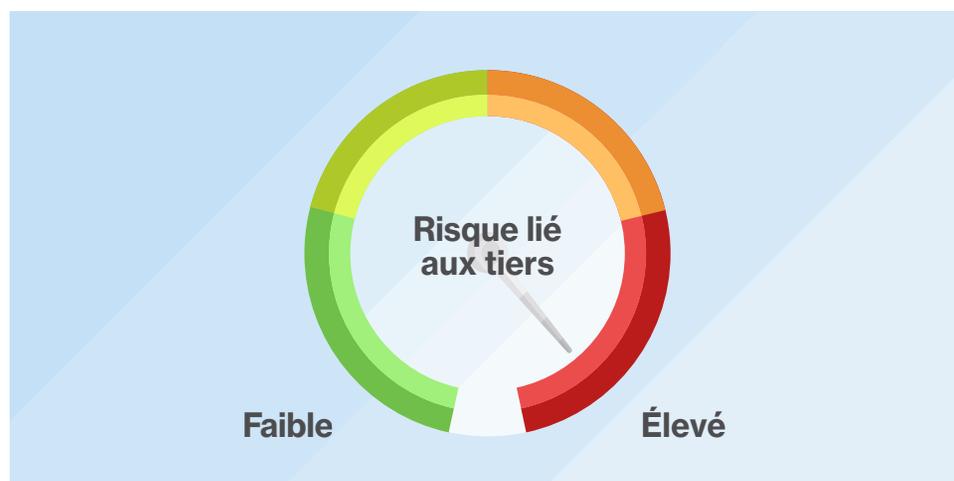
Nous défendons les droits de la personne comme suit :

- Nous effectuons un contrôle préalable et exigeons que les tiers avec lesquels nous faisons des affaires ne se livrent pas à des violations des droits de la personne ou ne soutiennent pas d'autres personnes qui s'y livrent.
- Nous nous engageons auprès des communautés autochtones dans le respect de leur culture, de leur mode de vie et de leur relation avec la terre.
- Nous respectons toutes les lois applicables en matière de salaires et d'heures de travail dans les juridictions où nous exerçons nos activités.
- Nous respectons le droit à la liberté d'association de nos travailleurs ainsi que les droits de tous les individus protégés par la loi, tant sur le lieu de travail qu'en dehors.
- Nous offrons à notre personnel des conditions de travail sécuritaires et humaines.

Nous demandons aux tiers de respecter nos valeurs

Le fait de faire des affaires avec des parties externes introduit un risque lié aux tiers qui pourrait, s'il n'est pas correctement géré, entraîner de graves dommages financiers et de réputation pour Enbridge.

Nous devons veiller à ce qu'Enbridge ne soit pas victime de délits financiers et ne soit pas impliqué dans des stratagèmes d'autres personnes cherchant à perpétrer, financer, dissimuler ou légitimer ces délits.



Notre manière de travailler

Nous gérons les risques de tiers comme suit :

- Nous effectuons un contrôle fondé sur les risques concernant les nouveaux tiers avec une **diligence raisonnable** et nous les surveillons continuellement pour nous assurer qu'ils ne sont pas sanctionnés et qu'ils ne commettent **pas de délits financiers ou de violations** des droits de la personne.
- Nous veillons à ce que les tiers soient soumis à des obligations contractuelles appropriées et/ou reçoivent une formation en matière de conformité.
- Nous veillons à ce que nos entreprises et nos systèmes ne soient pas utilisés **pour blanchir de l'argent** ou faciliter la fraude ou d'autres activités criminelles.
- Nous sommes vigilants à l'égard des activités inhabituelles ou suspectes, surtout celles en lien avec l'utilisation des actifs, des processus ou des systèmes de notre entreprise.

Autre information

- Code de conduite des fournisseurs

Nous demandons aux tiers de respecter nos valeurs

 Dans le doute, demandez conseil!

Demandez toujours conseil au service de l'éthique et de la conformité pour élaborer un plan avant de conclure un contrat avec un tiers.

Les signaux d'alarme nous signalent les activités illégales possibles – soyez à l'affût de ces risques :

-  Liens avec des fonctionnaires ou avec des pays ayant une réputation ou des antécédents de corruption ou faisant l'objet de sanctions internationales.
-  Manque d'installations ou de personnel pour faire le travail et/ou manque de documents comptables.
-  Demandes de contributions politiques ou caritatives.
-  Demandes ou mécanismes de paiement inhabituels, tels que des demandes de transactions en espèces ou des paiements pour une rémunération ou une ligne de crédit inhabituellement élevée.
-  Demandes de dépôt d'argent sur des comptes personnels plutôt que sur des comptes professionnels ou à d'autres noms sur des comptes dans des pays autres que celui où l'entreprise est située.
-  Factures fictives ou demandes de modification de factures.

Nous nous engageons personnellement à prévenir la fraude

Nous assumons personnellement la responsabilité de prévenir les dégradations et les abus qui pourraient compromettre la valeur d'investissement et nuire à la réputation d'Enbridge.



Notre manière de travailler

Nous prévenons la **fraude** comme suit :

- Nous n'utilisons jamais la carte de crédit professionnelle pour régler des dépenses personnelles.
- Nous soumettons (et approuvons si vous êtes un responsable de personnel) uniquement des demandes de remboursement de frais et des rapports de temps de travail autorisés, véridiques, opportuns et complets, accompagnés de toutes les pièces justificatives requises, y compris les reçus.
- Nous ne falsifions jamais des factures, des dépenses, des feuilles de temps, des demandes de prestations ou tout autre document.
- Nous ne tentons jamais de dissimuler une transaction et ne tentons jamais de surévaluer les actifs/revenus ou de sous-évaluer les passifs/dépenses.
- Nous ne prenons jamais l'équipement de travail, les outils, les fournitures de bureau ou tout autre matériel d'Enbridge pour un usage ou un gain personnel.

Autres informations

- Politique sur la carte de crédit d'entreprise et les frais professionnels
- Principes comptables et ressources

Nous nous engageons personnellement à prévenir la fraude

Les signaux d'alarme pour la fraude peuvent prendre de nombreuses formes et sont souvent cachés – faites attention à ces risques :

- 🚩 Absence de pièces justificatives pour les écritures de régularisation ou documents qui semblent inadéquats, trompeurs ou altérés.
- 🚩 Divergences entre factures et paiements.
- 🚩 Un employé ou un entrepreneur qui ne prend jamais de vacances ou de congés de maladie ou qui n'est pas disposé à partager ses tâches avec d'autres personnes.
- 🚩 Problèmes liés au mode de vie (par exemple, dépendance, pressions financières ou vie au-dessus de ses moyens), divorce ou problèmes médicaux.
- 🚩 Recourt fréquent à des pratiques d'approvisionnement à source unique.
- 🚩 Rumeurs persistantes de conflits d'intérêts, tels que des emplois extérieurs, des **commissions occultes** ou des relations avec des vendeurs, des entrepreneurs ou des fournisseurs.

! En savoir plus

La meilleure façon de détecter la fraude sur le lieu de travail est de demander des conseils. Signalez toute activité ou transaction suspecte au service de l'éthique et de la conformité, au service de l'audit interne ou au service d'assistance en matière d'éthique.

Nous assurons de manière adéquate notre comptabilité, notre information financière et la divulgation publique de nos affaires

Nous croyons que les investisseurs, les prêteurs, les organismes de réglementation, les actionnaires et le public méritent une divulgation complète, opportune, véridique et claire de l'information sur la situation financière d'Enbridge.

Nous nous engageons à tenir des dossiers, des registres financiers et des contrôles internes exacts, ainsi qu'à les communiquer de manière cohérente afin de donner une représentation précise de notre compagnie.



Notre manière de travailler

Nous assurons notre comptabilité, notre information financière et la divulgation publique de nos affaires comme suit :

- Nous respectons toutes les lois applicables, y compris la loi américaine Sarabandes-Oxley (SOX) et les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que toutes les politiques en vigueur.
- Nous respectons les principes de comptabilité et les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et les contrôles internes.
- Nous tenons des documents comptables, des registres et autres documents financiers complets et précis.
- Nous nous assurons que toute présentation ou proposition est véridique et ne contient pas d'informations inexactes ou trompeuses.
- Nous veillons à ce que des contrôles internes appropriés soient en place et respectés.
- Nous veillons à ce que tous les contrats conclus avec Enbridge soient documentés par écrit.
- Nous n'acceptons jamais de lettres « d'accompagnement » ni de lettres de « confort » qui ne sont pas jointes au contrat principal, sauf si le service juridique l'estime nécessaire.

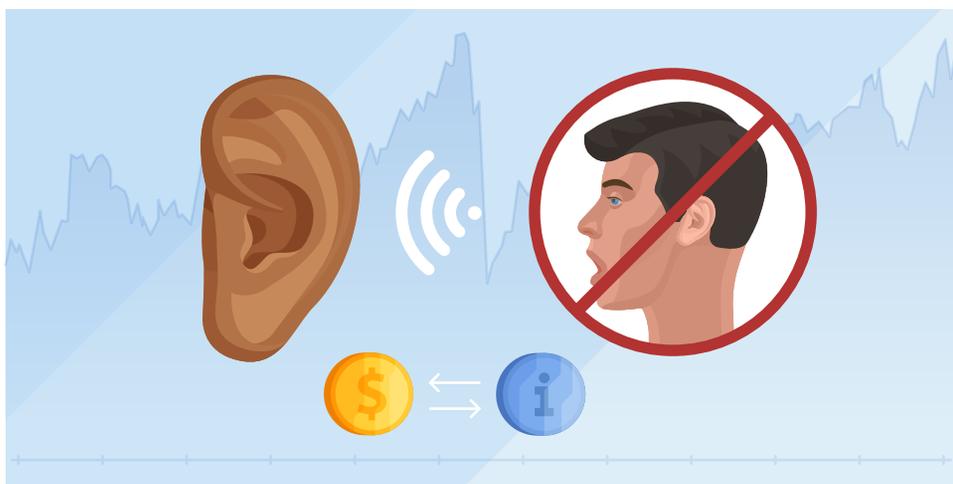
Autres informations

- Directives de divulgation
- Politique sur la carte de crédit d'entreprise et les frais professionnels
- Politique relative aux voyages et aux dépenses du personnel occasionnel

Nous ne négocions pas d'informations privilégiées

La vente ou l'achat d'actions ou d'autres titres sur la base d'informations non publiques qui pourraient être importantes pour une décision d'investissement constituent un procédé illégal.

Nous ne négocions jamais des informations importantes non publiques et nous ne les partageons pas avec des personnes qui pourraient les utiliser à cette fin. Communiquer des informations privilégiées est malhonnête et interdit par la loi.



Notre manière de travailler

Nous évitons les délits d'initiés et la communication d'information privilégiée comme suit :

- Nous utilisons les informations privilégiées des entités d'Enbridge ou d'autres entités uniquement à des fins commerciales légitimes et ne le faisons jamais pour acheter ou vendre des actions ou d'autres valeurs mobilières.
- Nous n'utilisons jamais des informations privilégiées pour encourager ou recommander à quiconque d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres valeurs mobilières.
- Nous maintenons la confidentialité de toutes les **informations importantes non publiques** d'Enbridge et de ses partenaires commerciaux et nous ne les divulguons jamais à d'autres personnes, que ce soit à l'interne ou à l'externe, sauf en cas de nécessité ou dans le cours normal des affaires.

Autres informations

- Directives de divulgation
- Directives relatives aux délits d'initiés et aux signalements

Nous ne négocions pas d'informations privilégiées

Exemples d'informations importantes non publiques :

-  Résultats financiers non publiés
-  Division d'actions en cours
-  Modification des politiques de dividende
-  Expansion ou réduction des opération
-  Incidents opérationnels
-  Proposition publique ou privée de vente de titres supplémentaires
-  Proposition publique ou privée de vente de titres supplémentaires
-  Réorganisations majeures, consolidations ou fusions, acquisitions
-  Dispositions anticipées et litige majeur en cours



Question-réponse

Q

Un représentant de l'un des expéditeurs d'Enbridge m'a dit que sa compagnie était en pourparlers avec une autre société pour une fusion et a suggéré que c'était le bon moment d'acheter des actions. Puis-je acheter des actions de ces sociétés?

R

Non. Le représentant de l'expéditeur n'aurait pas dû vous fournir ces informations et il est illégal et contraire à l'éthique que vous agissiez en fonction de celles-ci. En outre, si vous recevez l'information privilégiée d'une autre personne concernant une compagnie, vous ne devez en aucun cas révéler l'information privilégiée à quiconque.

L'utilisation d'informations importantes non divulguées pour acheter ou vendre des titres, et donner des pourboires à d'autres personnes pour acheter et vendre des titres, peut entraîner des amendes importantes, des peines de prison et des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous respectons les règles de commerce international

Chez Enbridge, nous croyons que le respect des sanctions commerciales et des embargos internationaux, des exigences en matière de licences et de signalement ainsi que des droits de douane et des taxes est nécessaire pour assurer un commerce international équitable et efficace.



Notre manière de travailler

Nous respectons les règles de commerce international comme suit :

- Nous nous assurons que nous ne faisons pas d'affaires avec des entités, des personnes ou des pays faisant l'objet de sanctions légales.
- Nous nous assurons que nous n'importons ou n'exportons pas de produits sans toutes les licences nécessaires.
- Nous déclarons avec exactitude nos activités commerciales conformément aux règles applicables.
- Nous procédons à des évaluations précises aux fins douanières et nous payons tous les droits et taxes applicables.
- Se conformer à tous les contrôles d'exportation.

Protéger nos actifs et nos données

Dans cette section :

- Nous protégeons nos actifs
- Nous sommes chargés de traiter les renseignements personnels en toute confiance
- Nous utilisons les médias sociaux avec respect et de façon responsable comme suit



Nous protégeons nos actifs

Chacun est responsable de la protection des actifs d'Enbridge et des tiers qui nous sont confiés.



Notre manière de travailler

Nous protégeons nos actifs comme suit :

- Nous n'utilisons pas les actifs d'Enbridge à des fins personnelles sans autorisation expresse.
- Nous ne laissons jamais des renseignements confidentiels ou des appareils contenant de telles informations dans un endroit non sûr.
- Nous nous défendons vigoureusement contre les menaces à la cybersécurité, notamment les attaques d'hameçonnage, et nous signalons toute tentative présumée.
- Nous sommes conscients de notre environnement physique et nous signalons tout ce qui semble suspect.
- Nous signalons rapidement toute perte, tout dommage, toute utilisation abusive ou tout vol de biens.
- Nous classons, stockons et conservons les **documents** conformément aux politiques et procédures de gestion des documents.
- Nous comprenons que tout le travail produit chez Enbridge est la propriété d'Enbridge.

Autres informations

- Politique sur l'utilisation acceptable des ressources technologiques
- Politique RIM et norme de classification de l'information
- Politique de sécurité
- Politiques sur la carte de crédit professionnelle et les voyages

Nous protégeons nos actifs

Les actifs comprennent tout ce que nous possédons/utilisons pour faire des affaires.



Actifs financiers
(fonds et cartes de crédit
d'entreprise)



Actifs informatiques
(ordinateurs, appareils
mobiles et logiciels)



Actifs physiques
(bâtiments, équipement de
bureau/de chantier, outils,
fournitures, matériel
véhicules d'entreprise, EPI,
téléphones portables)



Actifs de données
(informations commerciales
confidentielles ou restreintes,
informations sur les clients,
propriété intellectuelle et
enregistrements)



Actifs intellectuels
(informations exclusives
et confidentielles, telles que
les inventions, les concepts,
les stratégies, les marques
et les dessins)



En savoir plus

Les informations commerciales confidentielles ou restreintes ne doivent jamais être discutées dans des lieux publics où la discussion peut être entendue par hasard.

Nous protégeons nos actifs

Questions-réponses

Q Puis-je consulter mes courriels personnels ou mes médias sociaux au travail?

R Vous devez utiliser les actifs technologiques d'Enbridge de manière sûre et responsable, conformément aux politiques qui établissent les normes de sécurité et d'utilisation. Bien que l'utilisation personnelle accessoire des biens informatiques soit permise dans une certaine mesure, ces appareils sont principalement destinés à des fins professionnelles. Les biens informatiques d'Enbridge ne doivent jamais être utilisés à des fins inappropriées ou illégales, telles que les jeux d'argent, la communication, la possession, l'affichage, le stockage, le partage ou la distribution de matériel ou de contenu pornographique, obscène, offensant ou sexuellement suggestif.

N'oubliez pas que les actifs d'Enbridge sont la propriété de la compagnie et qu'ils sont soumis à des examens, des audits, des interceptions et des contrôles. Vous ne devez avoir aucune attente en matière de confidentialité lorsque vous utilisez les actifs et les réseaux technologiques d'Enbridge.

Q Que dois-je faire si je suis mis en suspens pour des raisons juridiques?

R Respectez les consignes suivantes :

- 1 Ne détruisez pas les courriels identifiés comme faisant l'objet d'une mise en suspens pour des raisons juridiques.
- 2 Créez un dossier de gestion de courriels classé en tant que document d'archive.
- 3 En cas de doute, conservez vos dossiers.

Nous sommes chargés de traiter les renseignements personnels en toute confiance

Chez Enbridge, nous protégeons tous les renseignements personnels qui sont en notre possession, y compris les renseignements sur le personnel, les propriétaires fonciers et les abonnés résidentiels de l'entreprise.

Les lois sur la protection de la vie privée évoluent rapidement en Amérique du Nord et dans d'autres juridictions. Ces lois décrivent comment les renseignements personnels peuvent être consultés, recueillis, stockés, traités, transférés et détruits. Il est important de comprendre ce que sont les renseignements personnels pour pouvoir les protéger et signaler toute violation présumée de la vie privée.

Numéros d'assurance
sociale ou de sécurité

Informations sur
la carte de crédit

CV

Date de naissance

Informations sur
le propriétaire



Détails du compte client/
de la transaction

Information médicale

Informations
démographiques

Coordonnées
personnelles

Informations sur la paie
ou les avantages sociaux

Notre manière de travailler

Nous sommes chargés de traiter les **renseignements personnels** comme suit :

- Nous sommes en mesure d'identifier des renseignements personnels.
- Nous limitons la quantité de renseignements personnels recueillis, utilisés et communiqués.
- Nous stockons de manière responsable les renseignements personnels dans des endroits sécurisés.
- Nous transmettons de manière responsable des renseignements personnels en utilisant une méthode sécurisée.
- Nous détruisons de manière responsable les renseignements personnels lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.
- Nous recueillons les renseignements personnels, y accédons et les communiquons uniquement lorsqu'il existe un objectif commercial clair et justifié.

Autres informations

- Politique de confidentialité interne
- Déclarations de confidentialité externes d'Enbridge Inc. (et Enbridge Gas Inc.)

Nous sommes chargés de traiter les renseignements personnels en toute confiance

Questions-réponses

Q

J'ai accidentellement envoyé un courriel contenant les détails de la rémunération de mon employé direct à la mauvaise personne. S'agit-il d'une violation de la vie privée et dois-je la signaler ?

R

Oui et oui. Même s'il s'agissait d'un accident, il s'agit d'une divulgation inappropriée de renseignements personnels qui doit être signalée au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Q

Je suis un administrateur de site SharePoint et j'ai accès à tous les fichiers de notre équipe, dont je sais qu'ils contiennent des informations personnelles. Grâce à ces droits d'administrateur améliorés, puis-je consulter les fichiers ?

R

Non. Même si vous pouvez les consulter, cela ne veut pas dire que vous devriez le faire. Avoir des autorisations d'accès privilégiées ne vous autorise pas à fouiner. Vous devez avoir un objectif professionnel qui soit justifié avant de consulter des fichiers contenant des renseignements personnels. **Fouiner** peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant conduire à la résiliation du contrat de travail ou au licenciement.

Nous sommes chargés de traiter les renseignements personnels en toute confiance

Question-réponse

Q

Un ami m'a demandé si je pouvais lui dire pourquoi sa facture de gaz avait augmenté ce mois-ci. Puis-je le consulter?

R

Non, même si vos intentions sont d'aider cette personne. Les employés d'Enbridge peuvent avoir un accès privilégié aux plates-formes ou systèmes internes qui contiennent des renseignements personnels, toutefois la consultation d'informations dans ces systèmes ne doit se faire que si l'accès à ces informations particulières est justifié par des raisons professionnelles. Fouiner peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant conduire à la résiliation du contrat de travail ou au licenciement.

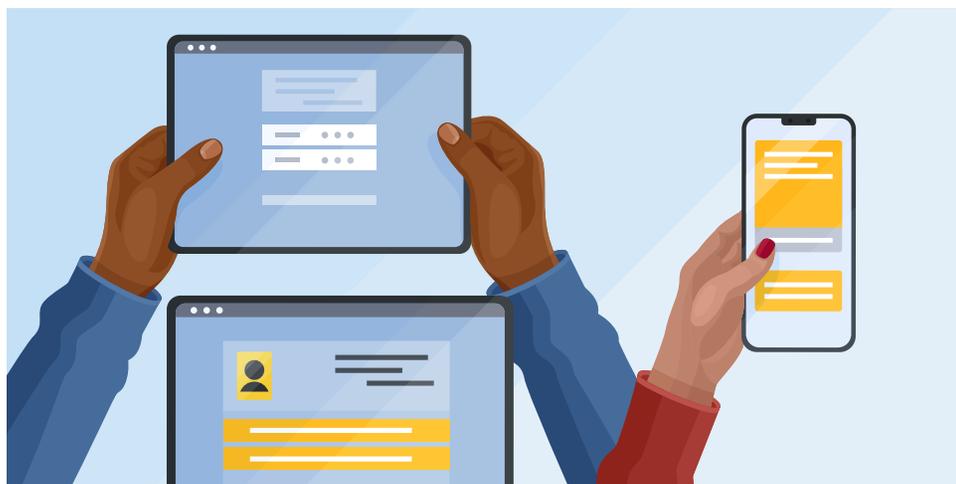
Nous utilisons les médias sociaux avec respect et de façon responsable

Nous communiquons sur les médias sociaux de façon responsable, avec intégrité et respect, tout en veillant toujours à ce que nos commentaires soient appropriés.

Notre manière de travailler

Nous utilisons les réseaux de médias sociaux avec respect et de façon responsable comme suit :

- Nous gardons à l'esprit que nos activités en ligne peuvent porter atteinte à Enbridge.
- Nous ne communiquons jamais de renseignements confidentiels d'Enbridge ou d'informations qui pourraient nuire à la réputation d'Enbridge et/ou de l'un de ses employés, clients, entrepreneurs, fournisseurs, partenaires commerciaux ou propriétaires fonciers.
- Nous faisons savoir aux gens, le cas échéant, que les opinions exprimées sont les nôtres et pas celles d'Enbridge.



Autres informations

- Politique relative aux médias sociaux et aux publications sur Internet
- Politique d'utilisation acceptable des biens informatiques
- Politique de confidentialité interne

S'exprimer

Dans cette section :

- Nous nous exprimons lorsque nous avons des préoccupations
- Nous enquêtons équitablement



Nous nous exprimons lorsque nous avons des préoccupations

La promotion d'une culture éthique est essentielle à la réussite de notre entreprise. Une culture qui nous encourage à exprimer nos préoccupations de bonne foi fait d'Enbridge un endroit où il fait bon travailler.

Si quelque chose ne nous semble pas normal, nous devrions tous nous sentir autorisés à agir sans craindre les menaces, les représailles, la discrimination ou les mesures disciplinaires.



Notre manière de travailler

Nous encourageons une culture de l'expression comme suit :

- Nous agissons avec courage pour soulever des préoccupations de **bonne foi concernant** les problèmes de sécurité ou de fonctionnement, les fautes ou les violations des lois, les règles, règlements, politiques ou procédures internes.
- Nous respectons la confidentialité du déclarant dans la mesure où la loi et la politique le permettent.
- Nous prenons des mesures pour répondre aux questions et aux préoccupations soulevées.
- Nous tenons les fautifs pour responsables.
- Nous assurons la protection contre les représailles.

Autres informations

- Service d'assistance en matière d'éthique
- Politique de dénonciation

Nous nous exprimons lorsque nous avons des préoccupations

S'exprimer

Pour signaler une éventuelle violation ou demander conseil, veuillez communiquer avec :



Les responsables de personnel



Le service de l'éthique
et de la conformité



Le responsable de la conformité
d'Enbridge



Les ressources humaines



Les services juridiques



Le service de l'audit interne

Nous nous exprimons lorsque nous avons des préoccupations

Lorsque nous ne sommes pas à l'aise pour signaler des problèmes en utilisant les canaux de communication internes, la ligne d'assistance en matière d'éthique d'Enbridge est toujours disponible.



En savoir plus :

Le service d'assistance en matière d'éthique ne doit pas servir à signaler des problèmes anodins ou à faire des plaintes au sujet des relations de travail, des évaluations de rendement, des salaires ou des avantages sociaux, à moins que le problème ne concerne la violation possible des politiques d'Enbridge ou des comportements susceptibles d'être illégaux ou contraires à l'éthique.



TÉLÉPHONE
1-866-571-4989



WEB
enbridgeethics
helpline.com



TEXTO
1-281-688-2605

Service d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Indépendant. Confidentiel. Anonyme.

**Signalez les comportements répréhensibles
ou posez des questions concernant :**

- des problèmes d'éthique professionnelle
- des préoccupations en matière d'environnement,
de santé et de sécurité
- des préoccupations d'ordre financier
- des préoccupations relatives au respect en milieu de travail
et au harcèlement
- des représailles
- le vol ou l'abus de biens



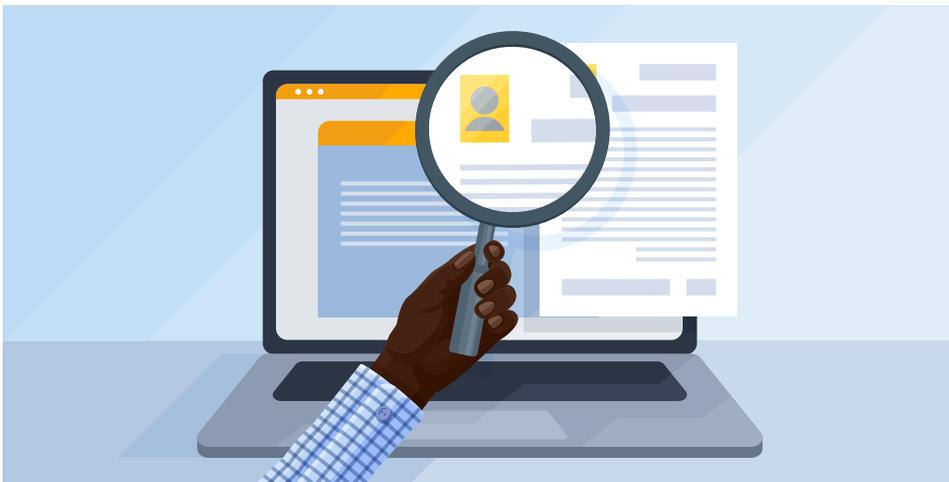
fourni par



Nous enquêtons équitablement

Enbridge enquête sur tous les comptes rendus de violations, réelles ou présumées, de la Déclaration d'éthique professionnelle, dans les plus brefs délais, de façon juste et en conformité avec nos responsabilités légales.

Toutes les personnes travaillant au sein d'Enbridge doivent coopérer et dire la vérité lorsqu'on leur demande de participer à une enquête ou de faire des déclarations au cours d'une enquête.



Notre manière de travailler

Nous enquêtons équitablement, comme suit :

- Nous suivons un processus cohérent.
- Nous engageons des enquêteurs indépendants et compétents.
- Nous traitons tous les participants à l'enquête de manière impartiale et préservons la confidentialité.
- Nous nous concentrons sur les faits.
- Nous étayons des conclusions fondées sur des éléments probants.
- Nous veillons à l'absence de représailles.

Nous enquêtons équitablement

Processus d'enquête



1. Initiation

Le dossier est soumis par l'intermédiaire des services suivants :

- Le service d'assistance en matière d'éthique (disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7)
- Les ressources humaines
- Le responsable de personnel
- Le service de l'éthique et de la conformité (E&C)



4. Enquête

Si les besoins le justifient, le service E&C enquête officiellement sur la question. Sinon, la question est traitée en dehors du processus d'enquête.



2. Notification

Le service E&C reçoit la notification par l'intermédiaire du service d'assistance en matière d'éthique ou directement de l'employé, du travailleur occasionnel ou de l'entrepreneur.



5. Conclusions et traitement

Le service E&C détermine le résultat en fonction des preuves et de la crédibilité. Le cas échéant, des mesures correctives sont mises en œuvre.



3. Examen

Le service E&C examine les informations afin de déterminer si une enquête formelle doit être effectuée.



6. Rapport

Toutes les questions importantes sont signalées directement au comité du conseil d'administration d'Enbridge Inc. – Comité de la vérification, des finances et des risques.

Nous enquêtons équitablement

Enbridge n'autorise pas les menaces, les représailles, la discrimination ou les sanctions à l'encontre de quiconque signale un problème de bonne foi (que ce soit à l'interne ou auprès d'une autorité gouvernementale) ou à l'encontre de quiconque participant ou contribuant à une enquête.

Les actes de représailles enfreignent la Déclaration d'éthique professionnelle et, très souvent, sont contraires à la loi. Cependant, une mesure disciplinaire peut être prise à l'égard d'un individu dans le cas où celui-ci participe à une activité interdite, même s'il l'a signalée. En outre, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement peuvent être prises contre quelqu'un qui signale quelque chose ou émet une allégation en sachant que c'est faux.



En savoir plus

Les représailles sont strictement interdites et entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Façons dont les représailles peuvent se présenter



Reaffectation



Refus de promotion



Hostilité



Exclusion

Nous enquêtons équitablement

Question-réponse

Q

Après avoir signalé un problème, j'ai été exclu d'une activité d'équipe et on m'a refusé une opportunité d'apprentissage de développement professionnel – s'agit-il de représailles?

R

L'évaluation des faits et des circonstances concernant une telle mesure est nécessaire pour déterminer s'il s'agit de représailles. Vous êtes protégé contre les menaces, les représailles, la discrimination ou les mesures disciplinaires lorsque vous avez signalé un problème de bonne foi (que ce soit à l'interne ou auprès d'une autorité gouvernementale) ou que vous avez participé ou contribué à une enquête.

Les comportements qui entravent notre travail ou créent un environnement de travail offensant, intimidant, dérangent, abusif ou hostile sont interdits et peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Ressources



Glossaire

Affilié – Une personne (y compris une société, une société de personnes, etc.) est affiliée à une autre personne si elle contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec l'autre personne. Le terme « contrôle » signifie le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de l'autre personne, que ce soit par la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou d'une autre façon.

Atteinte à la vie privée – La collecte, l'utilisation, la divulgation et l'accès non autorisés de renseignements personnels.

Blanchiment d'argent – L'utilisation, le transfert, l'altération, la cession ou la possession de biens (ou du produit de ces biens) obtenus ou dérivés d'un crime ou d'un délit, ou d'autres opérations ou transactions effectuées avec ces biens ou ce produit, dans le but de les dissimuler, de les déguiser ou de les convertir.

Commissions occultes – Paiements qui peuvent être donnés ou reçus en échange d'une décision, d'un résultat ou d'une opération commerciale favorable. Par exemple, si un fournisseur d'Enbridge verse un pourcentage de ses frais de service à un employé d'Enbridge en échange d'un accord passé avec l'employé d'Enbridge de faire plus d'affaires avec ce fournisseur, le paiement versé à cet employé est une commission occulte.

Communications anticipées – Partager des informations sensibles, prendre des décisions de gestion, intégrer des activités prématurément ou se comporter comme si une transaction (fusion, acquisition ou désinvestissement) avait été réalisée, ce qui pourrait avoir pour conséquence que la transaction ne soit pas approuvée par les régulateurs et/ou que des amendes importantes soient infligées.

Conflit d'intérêts – Se produit lorsque les intérêts personnels, financiers ou non financiers réels, perçus ou potentiels d'une personne compromettent ou semblent compromettre son jugement, ses décisions ou ses actions au travail et entrent en concurrence avec les intérêts d'Enbridge.

Délits financiers – Comportement frauduleux ou malhonnête dans le but de s'enrichir ou d'enrichir financièrement autrui, ou la conversion de biens ou de produits pour dissimuler un crime. Parmi les exemples les plus courants, citons le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, la facilitation de l'évasion fiscale, la corruption et la fraude.

Diligence raisonnable – L'examen et l'évaluation qu'une entreprise effectue pour comprendre et atténuer les risques.

Discrimination – Traitement défavorable fondé sur un motif de distinction illicite défini par la législation sur les droits de la personne qui varie selon les juridictions mais qui peut inclure des discriminations en fonction de la race, de l'ascendance, du lieu d'origine, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la religion ou des croyances, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre, de l'âge, du registre des infractions, de l'état matrimonial, de la situation de famille ou du handicap.

Document d'archive – Information enregistrée, quel que soit le format, le support ou l'emplacement, qui fournit des preuves des transactions commerciales, des décisions et autres actions importantes d'Enbridge et qui doit être conservée conformément au calendrier de conservation des documents d'Enbridge.

Exclusion – Refuser de donner de l'information à la personne ou l'exclure de séances de formation, de dîners ou de sorties en équipe. Envoyer le membre de l'équipe à un autre endroit dans le but de l'exclure.

Fonctionnaires – Des représentants, des agents ou des employés d'une entreprise publique ou contrôlée par un état, notamment toute personne agissant à titre d'agent public ou pour le compte d'un état ou d'un parti politique. Il peut s'agir, par exemple, de représentants élus du gouvernement, de cadres et d'employés d'une entreprise contrôlée par l'état, d'employés d'un organisme de réglementation

ou d'agents de la force publique.

Fouiner – Accéder à des renseignements personnels pour une raison non liée au travail, que cet accès soit ou non malveillant.

Fraude – Tromperie délibérée dans le but de gagner ou de s'assurer un avantage déloyal sur une personne ou une organisation. Si cette fraude est commise par un employé, un travailleur occasionnel ou un entrepreneur d'Enbridge, elle constitue un abus de confiance grave par rapport à l'emploi ou à la relation de travail et peut entraîner le licenciement ou la rupture du contrat ainsi que des accusations criminelles.

Gouvernement ou entreprises publiques – Entité juridique créée par un gouvernement pour participer à des activités commerciales au nom du gouvernement. Elle peut être détenue en totalité ou en partie par un gouvernement et est généralement affectée à la participation à des activités commerciales particulières.

Hostilité – Intimidation, menaces verbales ou visibles, harcèlement et brimades. Fermer les yeux sur des comportements inadéquats à l'encontre d'une personne par d'autres membres de l'équipe ou harcèlement en ligne.

Glossaire

Information privilégiée importante non publique –

Toute information importante relative à l'entreprise et aux affaires d'Enbridge qui n'est généralement pas divulguée publiquement et qui, en cas de révélation, pourrait entraîner un changement important sur le prix du marché ou la valeur des titres d'Enbridge. L'information importante n'est pas considérée publique avant deux séances de bourse au moins suivant la diffusion publique de l'information.

Lobbyisme – Le processus d'articulation de la position d'une personne sur une question aux fonctionnaires du gouvernement afin d'influencer la législation ou la politique gouvernementale.

Mise en suspens pour des raisons juridiques –

Directive écrite visant à suspendre l'élimination de documents potentiellement pertinents et transitoires. Une mise en suspens pour des raisons juridiques est émise par le service juridique d'Enbridge en réponse à un événement susceptible d'être découvert, tel qu'une enquête réglementaire, une investigation, un audit, un litige ou une réclamation.

Paiements de facilitation (ou « pots-de-vin ») –

Les paiements versés à un fonctionnaire pour garantir ou accélérer des mesures gouvernementales de routine, non discrétionnaires et légales. Il s'agit par exemple de paiements versés à un fonctionnaire en vue d'obtenir des permis ou d'accélérer leur obtention, de délivrer des documents gouvernementaux, de fournir une protection policière ou de planifier une inspection.

Peuples autochtones – Au Canada, les peuples des Premières Nations, les Inuits et Métis du Canada, y compris les bandes établies en vertu de la Loi sur les Indiens, les collectivités locales ou les régions métisses (ou les entités appartenant à ces bandes, collectivités locales ou régions). Aux États-Unis d'Amérique, les membres des entités tribales amérindiennes et autochtones de l'Alaska qui entretiennent des relations de gouvernement à gouvernement avec le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique. Dans les deux cas, cela inclut également leurs représentants.

Pot-de-vin – Se produit lorsqu'une personne donne ou promet quelque chose de valeur à une autre personne pour obtenir un avantage ou un traitement favorable. Les pots-de-vin ne sont pas toujours donnés en espèces, par virements bancaires ou même sous forme de cadeaux. Ils peuvent prendre la forme de quelque chose de valeur : une offre d'emploi, un contrat, des faveurs pour un membre de la famille ou des amis, etc.

Réaffectation – Le transfert vers d'autres fonctions ou un autre poste, l'augmentation arbitraire de la charge de travail, les suppressions d'heures ou de quarts de travail ou la rétrogradation.

Renseignements personnels – Les données liées à une personne identifiable, telles que les numéros d'assurance sociale ou de sécurité sociale, les coordonnées personnelles (comme les adresses de domicile ou de courrier électronique ou la date de naissance), les informations médicales, les détails des comptes et des transactions des clients individuels, les informations sur les propriétaires fonciers et les curriculum vitae.

Refus de promotion – Négliger de reconnaître le travail bien fait, évaluation du rendement négative, fournir des recommandations négatives ou perte d'emploi potentielle.

Signalement de bonne foi – Ne pas avoir d'intention malveillante et ne pas donner délibérément des informations trompeuses ou fausses lorsqu'on signale des préoccupations, des manquements à l'éthique ou des problèmes de conformité.

Tiers – Fournisseur, entrepreneur, client, agent, consultant, partenaire de coentreprise ou cible de fusion ou d'acquisition d'Enbridge.

Toute chose de valeur – Comprend les paiements en espèces et autres articles de valeur, tels que les actions ou les rabais, les prêts, les offres d'avantages non monétaires, tels que les cadeaux, les voyages, les divertissements, les contributions politiques ou caritatives, la promesse d'un emploi futur, les stages rémunérés ou non, ou les faveurs personnelles telles que l'embauche d'un membre de la famille ou d'un ami du fonctionnaire. Si ces avantages sont fournis en échange d'une décision officielle ou d'un quelconque avantage commercial, ils sont illégaux.

Politiques applicables

Les politiques suivantes sont régies par la Déclaration d'éthique professionnelle :

- Politique sur l'utilisation acceptable des ressources technologiques
- Principes comptables
- Code de relation avec les affiliés
- Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et autres délits financiers
- Politique sur les autorisations et les limites de dépenses (Canada et États-Unis)
- Norme canadienne sur la législation antipourriel
- Politique de concurrence loyale
- Politique relative aux voyages et aux dépenses du personnel occasionnel
- Politique de contrats ou d'embauche de membres de la famille et d'amis
- Politique sur la responsabilité sociale de l'entreprise
- Politique sur la diversité et l'inclusion
- Directives de divulgation
- Politique sur la carte de crédit professionnelle et les frais professionnels
- Politique sur la sécurité de l'entreprise
- Politique de gestion des voyages d'affaires
- Politique sur l'égalité d'accès à l'emploi, la lutte contre la discrimination et l'action positive
- Directives relatives aux délits d'initiés et aux signalements
- Politique de confidentialité interne
- Règles de survie
- Politique de contributions politiques
- Politique de gestion des documents et de classification de l'information (RIM)
- Politiques de respect en milieu de travail (Canada et États-Unis)
- Politique de sécurité et de fiabilité
- Politique relative aux médias sociaux et aux publications sur Internet
- Politique du porte-parole
- Code de conduite des fournisseurs
- Politique de dénonciation
- Politique sur l'alcool et les drogues en milieu de travail (Canada et États-Unis)

Applicabilité : Applied to Enterprise
Expéditeur : Service de l'éthique et de la conformité
Approbation : Mai 2022
Date d'entrée en vigueur : Mai 2022

